



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 188/2022  
SÉANCE N° 12 DU 14 NOVEMBRE 2022

### RÉPONSE À L'APPEL À PROJET 2022-2023 – SOUTIEN À LA CRÉATION EXCEPTIONNEL AUX STRUCTURES ARTS DE LA RUE ET ESPACE PUBLIC DANS L'ATTENTE DE L'OUVERTURE DU CNAREP À LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 8 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 12 et jusqu'à 17 h 53), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 01), Éric Paris, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 52), Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 23), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 07), Christine Dubois (à partir de 17 h 36), Bruno Bertier (à partir de 17 h 12 et jusqu'à 19 h 31), Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 03), Louis Michel (à partir de 17 h 17), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 17 h 14 et jusqu'à 19 h 20), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Julien Brocaïl, Antoine Caplan (à partir de 17 h 41 et jusqu'à 19 h 15) et David Cardoso (jusqu'à 19 h 53), membres du bureau.

#### Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 17 h 53), Bruno Bertier a donné pouvoir à Christine Dubois (à partir de 19 h 31), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Marcel Blanchet (à partir de 19 h 03), Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (à partir de 19 h 20), Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchard.

Liste des délibérations affichée le : 18 novembre 2022.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022**

RÉPONSE À L'APPEL À PROJET 2022-2023 – SOUTIEN À LA CRÉATION EXCEPTIONNEL AUX STRUCTURES ARTS DE LA RUE ET ESPACE PUBLIC DANS L'ATTENTE DE L'OUVERTURE DU CNAREP À LAVAL

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération accueillera sur son territoire le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) des Pays de la Loire en 2023,

Que Laval Agglomération répond à l'appel à projet de la DRAC 2022-2023 en accueillant 6 résidences de janvier à juin 2023,

Après avis de la commission culture,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter l'aide de la DRAC dans le cadre de l'appel à projet 2022-2023 "Soutien à la création exceptionnel aux structures arts de la rue et espace public dans l'attente de l'ouverture du CNAREP à Laval".

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et en découlant.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221114-S12-BC-188-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Mise en ligne : le 18 novembre 2022

Florian Bercault